

Annonces légales

Avis de dissolution

SCI DU MORIOT

SCI au capital de 1 000 €
Siège Social : ZI des Vallons - 5297 Avenue Joseph Jacquard
38110 ROCHETOIRIN
RCS VIENNE 487 655 805

En sa qualité d'associée unique, la société UP INDUSTRY PROPERTIES, SAS au capital de 10 000 €, ayant son siège social 305 Allées de Craponne - 13300 SALON DE PROVENCE et immatriculée au RCS de SALON DE PROVENCE sous le numéro 823 799 903, a décidé le 31/01/2024 par décision unilatérale, la dissolution de la société SCI DU MORIOT en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution opérera de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société SCI DU MORIOT à la société UP INDUSTRY PROPERTIES sans donner lieu à aucune procédure de liquidation. Les créanciers sociaux pourront exercer, auprès du Tribunal de Commerce de VIENNE, leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de la publication du présent avis.

SARL DP PEINTURE

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 6 RUE HENRI DAVID
38420 DOMENE
RCS de GRENOBLE n°414 686 121

L'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/01/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SORTE LAURENT, demeurant 1 RUE DU PRE COTTIN 38420 MURIANETTE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

MOKCA YACHT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 32 Avenue de Verdun
38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE 842 641 292

Par décision du 14/02/2024, la Société SARL « LE DAYA », dont le siège social est situé 32 Avenue de Verdun 38240 MEYLAN, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 444 291 595 Associée unique de la Société « MOKCA YACHT » a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société « MOKCA YACHT » confondue à compter du 31/01/2024. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société « MOKCA YACHT » au profit de la Société SARL « LE DAYA », Associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de GRENOBLE sis Place Firmin Gautier - 38000 GRENOBLE. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de GRENOBLE.

Pour avis.

EMMA

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 18 Avenue de Verdun
38240 MEYLAN
RCS GRENOBLE 797 435 336

Par décision du 15/02/2024, la Société SARL « LE DAYA », dont le siège social est situé 32 Avenue de Verdun 38240 MEYLAN, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 444 291 595 Associée unique de la Société « EMMA » a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société « EMMA » confondue à compter du 31/12/2023.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société « EMMA » au profit de la Société SARL « LE DAYA », Associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de GRENOBLE sis Place Firmin Gautier - 38000 GRENOBLE. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Mention sera faite au RCS de GRENOBLE.

Pour avis.

Avis de clôture de liquidation

SASU HHSE CONSTRUCTION SAS au capital de 1000 euros 78 avenue de Constantine 38000 Grenoble RCS GRENOBLE 898 028 279

Par décision de l'associé unique du 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023, nommé en qualité de liquidateur Mme Ipek ERDOGDU dmt 78 avenue de Constantine 38000 Grenoble et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de GRENOBLE.

Par décision de l'associé unique du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat. Elle a prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE.

Avis de changement de régime matrimonial

LEXGROUP

Suivant acte reçu par Maître Faustine SERPINET, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, CRPCEN 38004, le 9 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Denis Yves GIROUD, retraité, et **Madame Viviane Albine ARNAUD GODDET**, retraitée, demeurant ensemble à FROGES (38190) 481 rue de Bretagne.

Monsieur est né à LA TRONCHE (38700) le 14 octobre 1950,

Madame est née à CHAMBERY (73000) le 27 décembre 1950.

Mariés à la mairie de FROGES (38190) le 21 juillet 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire



Suivant acte reçu par Maître Nelly GAUVIN, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « NOTAIRES BIEVRE TOUTES AURES » titulaire d'un Office Notarial à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38590), 118 bis Route de l'Aéroport, CRPCEN 38089, le 16 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Mounir MAHZI, demeurant à LA COTE-SAINT-ANDRE (38260) 9 rue de l'Hôtel de Ville, et **Madame Malika AMADEL**, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (38590) 36 avenue Général de Gaulle.

Mariés à la mairie de BRINDAS (69126) le 29 juin 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

Avis de vente de parcelle boisée

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, **avis est donné de la vente de la parcelle de bien non délimité de taillis** sise à OYEU (38690) cadastrée section A lieudit Mouilla n°416 pour une surface de 01ha 17a 65ca à prendre sur une surface totale de 01ha 56a 10ca.

Au prix de mille cinq cent trente euros (1530€) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais d'acquisition en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 19 février 2024 pour faire connaître à Maître Caroline MARTIN notaire à VAL DE VIRIEU, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

Terre Dauphinoise

Hebdomadaire d'information générale et rurale édité par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise. SARL : principaux actionnaires FDSEA et CDJA de l'Isère

Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat
Directrice déléguée : Marion Charpentier
Rédacteur en chef : Jean-Marc Emprin
Abonnement d'un an : 133 euros - le N° 3,00 euros
ISSN 1279-2853
Rédaction - administration :
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 -
38345 Moirans cedex

Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr
Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini -
69364 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet -
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France / Norvège

Taux de fibres recyclées mini : 75 %.
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement).
Ptot : 0,022 kg/t
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir les annonces légales pour le département de l'Isère
N° d'inscription de la commission paritaire de

publication d'agence de presse
0926 C 85371
Tél : 04 38 49 91 70,
contact@terredauphinoise.fr
Dépôt légal à parution.
UN ENCART BEISER DE 16
PAGES ACCOMPAGNE CETTE ÉDITION.

